



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général SG-DFI
Service de lutte contre le racisme SLR

Aides financières pour les projets contre le racisme

«Projets en milieu scolaire »

Informations sur le dépôt des demandes

Projets contre le racisme en milieu scolaire : de quoi s'agit-il ?

Introduction

Le racisme et la discrimination sont des problèmes de société qui nous concernent toutes et tous. L'école, en tant que lieu d'apprentissage et de cohabitation, et ses acteurs, tels que les enseignants et les enseignantes, les directions d'école, les pédagogues curatifs, les acteurs extrascolaires et les HEP, ont donc eux aussi la responsabilité de s'attaquer au racisme. Où les enfants et les jeunes apprennent-ils, sinon à l'école, le respect mutuel, les valeurs démocratiques fondamentales et la reconnaissance des différences ? En d'autres termes, la véritable cohabitation dans une démocratie pluraliste ? Pour cela, les incidents racistes doivent être contrés par des mesures adéquates et les racismes institutionnels doivent être reconnus et éliminés. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut vivre l'égalité des chances¹.

Aides financières pour les projets en milieu scolaire

Les aides financières du Service de lutte contre le racisme (SLR) pour des projets en milieu scolaire visent à encourager la réflexion concrète sur le racisme à l'école et le développement de bonnes pratiques, voire à promouvoir des processus de changement dans les institutions. Sont soutenus les projets qui traitent d'au moins un des thèmes suivants :

- Racisme dans le programme d'enseignement

Le racisme est traité en tant que thème dans l'enseignement : les enseignantes et enseignants sont sensibilisés et formés au racisme et à la discrimination par des spécialistes dans le cadre de leur formation initiale et continue, afin que ce thème puisse être traité de manière compétente dans l'enseignement scolaire. Le thème du racisme et de la discrimination est intégré dans le plan d'études de l'école. Les événements d'actualité sont repris et thématiques en classe tout en respectant les élèves et les enseignants/enseignantes touchés directement par le racisme. Des outils pédagogiques sont mis à la disposition des enseignantes et enseignants :

Exemples :

- Elaboration d'un guide pour l'école sur le traitement interdisciplinaire du racisme et de la discrimination
- Réalisation d'une semaine de projet thématique sur le racisme et la discrimination à l'école
- Proposer des outils pédagogiques sur le racisme et la discrimination à l'école, par exemple en créant une bibliothèque/base de données/plateforme numérique contenant des outils pédagogiques pour une approche constructive et critique à l'égard du racisme.

- Gestion des incidents et actes racistes

Les écoles sont habilitées à gérer les incidents racistes à l'école : dans le cadre de leur formation initiale et continue, les enseignantes et enseignants sont formés à la manière de gérer les incidents racistes à l'école. Les directions d'école (y compris le personnel scolaire et les autres acteurs de l'école) s'engagent à prendre au sérieux les incidents survenant chez les élèves et le personnel scolaire et à les traiter

¹ voir: Egalité des chances (équité) dans le domaine FRI [Egalité des chances \(équité\) dans le domaine FRI](#)

de manière appropriée. Il existe une procédure d'intervention pour la gestion des incidents racistes.

Exemples :

- Développement d'un guide / processus d'intervention en cas d'incidents racistes.
 - Offre de "conseil collégial" pour les enseignantes et enseignants : Promotion de la mise en réseau et de l'échange entre enseignantes/enseignants et recueil des meilleures pratiques.
 - Formation continue et offres de coaching pour les enseignantes et enseignants afin de leur permettre de faire face aux incidents racistes.
 - Les directions d'école mettent en place des possibilités de signalement d'incidents et d'actes racistes qui permettent de traiter les incidents de manière neutre et indépendante.
- Promouvoir une approche constructive et critique (culture d'école) à l'égard du racisme

Une culture d'école dotée d'une approche constructive et critique à l'égard du racisme est encouragée : Les directions d'école se dotent de principes contraignants pour la mise en œuvre d'une culture scolaire critique et ouverte à la thématique du racisme. Cela permet de sensibiliser et de soutenir les enseignantes et enseignants à la reconnaissance du racisme structurel/institutionnel et favorise le sentiment de sécurité des élèves, de leurs familles, et du corps enseignant. Les directions d'école s'engagent à créer un environnement dans lequel le racisme est thématiqué, où les critiques, les demandes et les plaintes sont prises au sérieux et traitées de manière professionnelle.

Exemples :

- La direction d'école s'engage à adopter une culture scolaire antiraciste. Elle est accompagnée dans ce processus d'ouverture de l'institution par des spécialistes externes et reçoit un "label de qualité" correspondant, qui est régulièrement évalué.
- Evaluation régulière de la gestion des incidents racistes dans l'établissement scolaire et les comportements adéquats du corps enseignant.
- La direction d'école et le corps enseignant ont la possibilité de suivre des formations continues.
- La direction d'école et le corps enseignant ont la possibilité d'un coaching par des spécialistes externes ou bénéficient d'une offre de supervision.
- Dans le cadre de semaines thématiques, la direction d'école et le corps enseignant réfléchissent à leur propre institution.
- Les hautes écoles pédagogiques intègrent par exemple la critique du racisme dans la formation du corps enseignant et développent (avec des acteurs du monde scolaire) des offres de formation continue pour les enseignantes et enseignants déjà fonction.

Groupes cibles

Les aides financières en milieu scolaire s'adressent tout particulièrement aux acteurs de l'éducation qui peuvent porter l'antiracisme dans les écoles.

- **Ecole** : Les directions d'école, les enseignantes et enseignants, les travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire, les commissions scolaires, les conseils de parents ont la possibilité de soumettre des projets qui doivent s'insérer dans la structure de l'école et être en rapport avec le quotidien de l'école.
- **Acteurs et intervenantes externes (acteurs extrascolaires)** : sont encouragés à créer une offre qui aide le corps enseignant et les directions d'école à développer de manière durable des écoles dotée d'une approche constructive et critique à l'égard du racisme. L'offre des acteurs extrascolaires devrait s'appuyer sur un besoin et une demande avérée dans les écoles. L'expertise pédagogique doit être prise en compte dans l'offre des acteurs extrascolaires.

Principes de base et critères

La base des aides financières du SLR est l'[Ordonnance sur les projets en faveur des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme](#).

Les demandes de projet doivent répondre aux critères de forme et de contenu suivants :

Critères formels

- Formulaire de demande
- Descriptif de projet
- Respect des délais
- Budget
- Calendrier
- Auto-évaluation et rapport final
- Signature de la direction de l'établissement scolaire (pour les projets des acteurs scolaires)

Critères par rapport au contenu

- Le projet est clairement défini : il est possible de vérifier si les objectifs ont été atteints et si le projet a eu un impact. Le groupe cible, les activités et la méthode utilisée sont clairement décrits.
- Une réflexion explicite sur le racisme et/ou la discrimination raciale a lieu. Les objectifs du projet peuvent être clairement définis selon les trois objectifs stratégiques explicités par le SLR (voir ci-dessus).
- Le projet répond à un besoin concret et démontre clairement en quoi sa réalisation est nécessaire.
- Expertise et participation : une expertise antiraciste explicite faite partie intégrante du projet ; des personnes ayant une expérience du racisme participent au travail de conception et/ou à la mise en œuvre.
- La demande d'aide financière démontre que les responsables de projet possèdent des connaissances explicites en matière de prévention du racisme à l'école et/ou travaillent avec des spécialistes en la matière.
- Impact et effet multiplicateur : le groupe cible du projet dépasse le noyau des responsables de projet et un changement durable a lieu au sein de l'institution.

- Durabilité et processus de changement : le projet est intégré dans le quotidien de l'école et contribue à une culture scolaire dotée d'une approche constructive et critique à l'égard du racisme. Un effet à long terme est garanti.
- Les responsables de projet s'engagent à faire une évaluation de leur projet et indique la méthode utilisée. Par ailleurs, un formulaire d'auto-évaluation est mis à disposition par le SLR.

Dépôt et délais

Les demandes de soutien pour des projets en milieu scolaire doivent être introduites via l'outil de dépôt de projets existant ([voir www.slr.admin.ch](http://www.slr.admin.ch) > [Aides financières](#)). Les délais pour le dépôt de projets dans le domaine scolaire sont indiqués directement sur le portail de dépôt de projet. Sur le site Internet, les responsables de projets disposent d'une FAQ régulièrement actualisée pour les aider dans leur requête.

Financement

Les directives de la loi sur les subventions (LSu) s'appliquent. Des subventions ne peuvent être accordées que si une tâche ne peut être accomplie de manière satisfaisante sans aide financière et si les mesures d'entraide raisonnablement exigibles et les autres possibilités de financement ne suffisent pas (art. 6 LSu).

En règle générale, la subvention accordée par le SLR n'est pas inférieure à 10% et ne dépasse pas 50% du budget total d'un projet. La subvention doit être considérée comme un soutien et une incitation et ne sert pas à couvrir un déficit budgétaire prédéfini. La part de contribution propre doit représenter au moins 25% du budget. Cela peut prendre la forme d'une participation financière, d'une prestation de travail, de la mise à disposition d'infrastructures, etc.